

RÉUNION PUBLIQUE N°2

-

PRÉSENTATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLES (PADD) ET DES
ÉLÉMENTS DE
TRADUCTION DU PROJET

-

22 NOVEMBRE 2022



COMMUNE D'ORCIÈRES

Le Village - 05 170 ORCIÈRES

Tél : 04 92 55 70 26

Mail : ai.mairie.orcieres@orange.fr

www.orcieres-mairie.fr/

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME //

- 1/ PRÉSENTATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
- 2/ PRÉSENTATION DES PREMIERS
ÉLÉMENTS DE TRADUCTION DU PROJET
- 3/ PROCHAINES ÉTAPES

Objectifs et contenu du PADD :

- Exprime le **projet politique** des élus
 - Définit un projet de territoire répondant aux **besoins et enjeux** de la commune identifiés dans le diagnostic, et prenant en compte les invariants
 - **Ne doit pas être constitué d'orientations très générales applicables à n'importe quel territoire**
 - Doit être un document **concis** et **compréhensible** par tous
-
- ➔ **Les orientations et objectifs inscrits dans le PADD doivent être traduits dans les pièces opposables du PLU (règlement graphique et écrit, OAP)**
 - ➔ **PLU « couvert » par le SCoT du Gapençais concernant l'application de la Loi Climat et Résilience**
 - ➔ **Ce projet de territoire doit être néanmoins compatible avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)**

Le Code de l'urbanisme définit les thématiques à aborder dans le PADD :

- Aménagement,
- Equipements,
- Urbanisme,
- Paysage,
- Protection des espace naturels, agricoles et forestiers,
- Préservation ou remise en état des continuités écologiques,
- Habitat,
- Transports et déplacements,
- Réseaux d'énergie,
- Développement des communications numériques,
- Equipement commercial,
- Développement économique et de loisirs,
- Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

1

Favoriser le maintien et le renouvellement de la population en proposant une offre de logement adaptée

2

Consolider l'activité économique autour des activités touristiques mais aussi dans le cadre d'une vie à l'année

3

Maintenir et développer les équipements, services et réseaux en cohérence avec le projet touristique et démographique

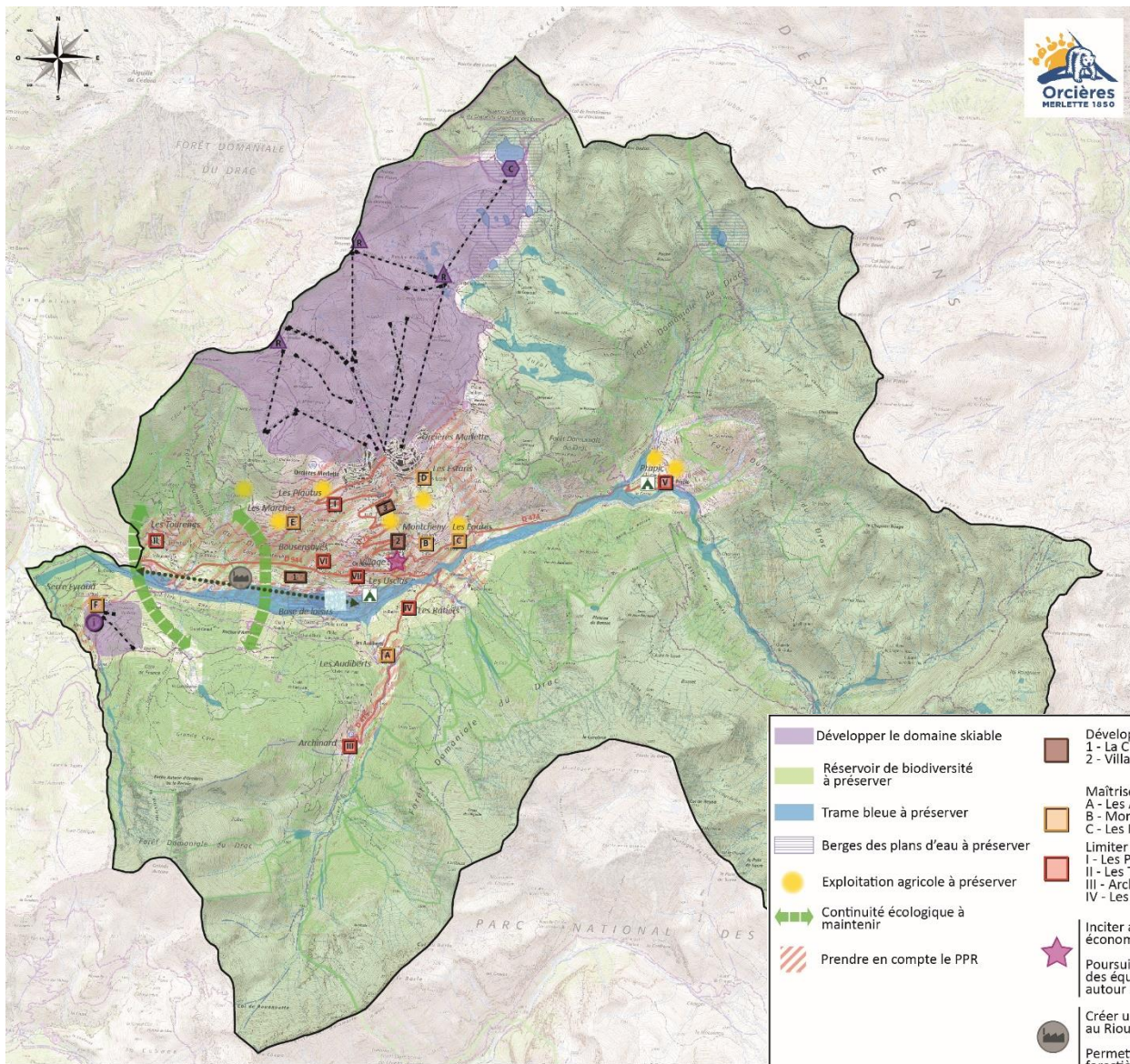
4

Définir une stratégie d'aménagement du territoire limitant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et luttant contre l'étalement urbain

5

Intégrer les paysages, l'environnement et le patrimoine dans les projets d'aménagement communaux





- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Développer le domaine skiable Réservoir de biodiversité à préserver Trame bleue à préserver Berges des plans d'eau à préserver Exploitation agricole à préserver Continuité écologique à maintenir Prendre en compte le PPR | <ul style="list-style-type: none"> Développement prioritaire <ul style="list-style-type: none"> 1 - La Crau 2 - Village 3 - Les Veyers Maîtriser l'urbanisation <ul style="list-style-type: none"> A - Les Audouberts B - Montcheny C - Les Fourès Limiter l'urbanisation <ul style="list-style-type: none"> I - Les Plautus II - Les Tourengs III - Archinard IV - Les Ratières V - Prapic VI - Bousensayes VII - Les Usclas Inciter au développement d'activités économiques sur le village Poursuivre la politique de renforcement des équipements au centre village autour de la Mairie et de l'Ecole Créer une zone d'activité économique au Riou Claret Permettre l'implantation d'activités forestières sur le secteur de Riou Claret | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le maintien voire l'extension des campings Restructurer le point d'accueil de Serre-Eyraud Développer les restaurants d'altitude
<i>(la localisation cartographique ne s'oppose pas à d'autres projets à l'avenir dans des procédures d'évolution du PLU)</i> Permettre la valorisation de la cabane des Estraris Conforter les activités autour de la base de loisirs Intégrer le projet de voie douce Remontée mécanique Route départementale |
|---|---|--|

1

Favoriser le maintien et le renouvellement de la population en proposant une offre de logement adaptée



LES OBJECTIFS

- Relancer la dynamique démographique communale en s'appuyant sur une offre foncière adaptée
- Augmenter et diversifier l'offre de logement

2

Consolider l'activité économique autour des activités touristiques mais aussi dans le cadre d'une vie à l'année



LES OBJECTIFS

- Entretenir et développer l'activité économique à l'année
- Conforter l'hébergement touristique notamment sur les lits chauds
- Conforter et diversifier les équipements et activités touristiques
- Maintenir et développer les activités agricoles et forestières

3

Maintenir et développer les équipements, services et réseaux en cohérence avec le projet touristique et démographique



LES OBJECTIFS

- Améliorer l'offre d'équipement quotidien et touristiques
- S'assurer de la pérennité et de la suffisance des réseaux
- Conforter l'offre de stationnement à l'échelle de la commune
- Faciliter et sécuriser les déplacements

4

Définir une stratégie d'aménagement du territoire limitant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et luttant contre l'étalement urbain



LES OBJECTIFS

- Modérer la consommation d'espace dans le respect de la réglementation nationale et pour préserver les espaces naturels et agricoles caractéristiques de l'identité communale
- Maitriser le développement urbain diffus notamment autour des villages et de la station

5

Intégrer les paysages, l'environnement et le patrimoine dans les projets d'aménagement communaux



LES OBJECTIFS

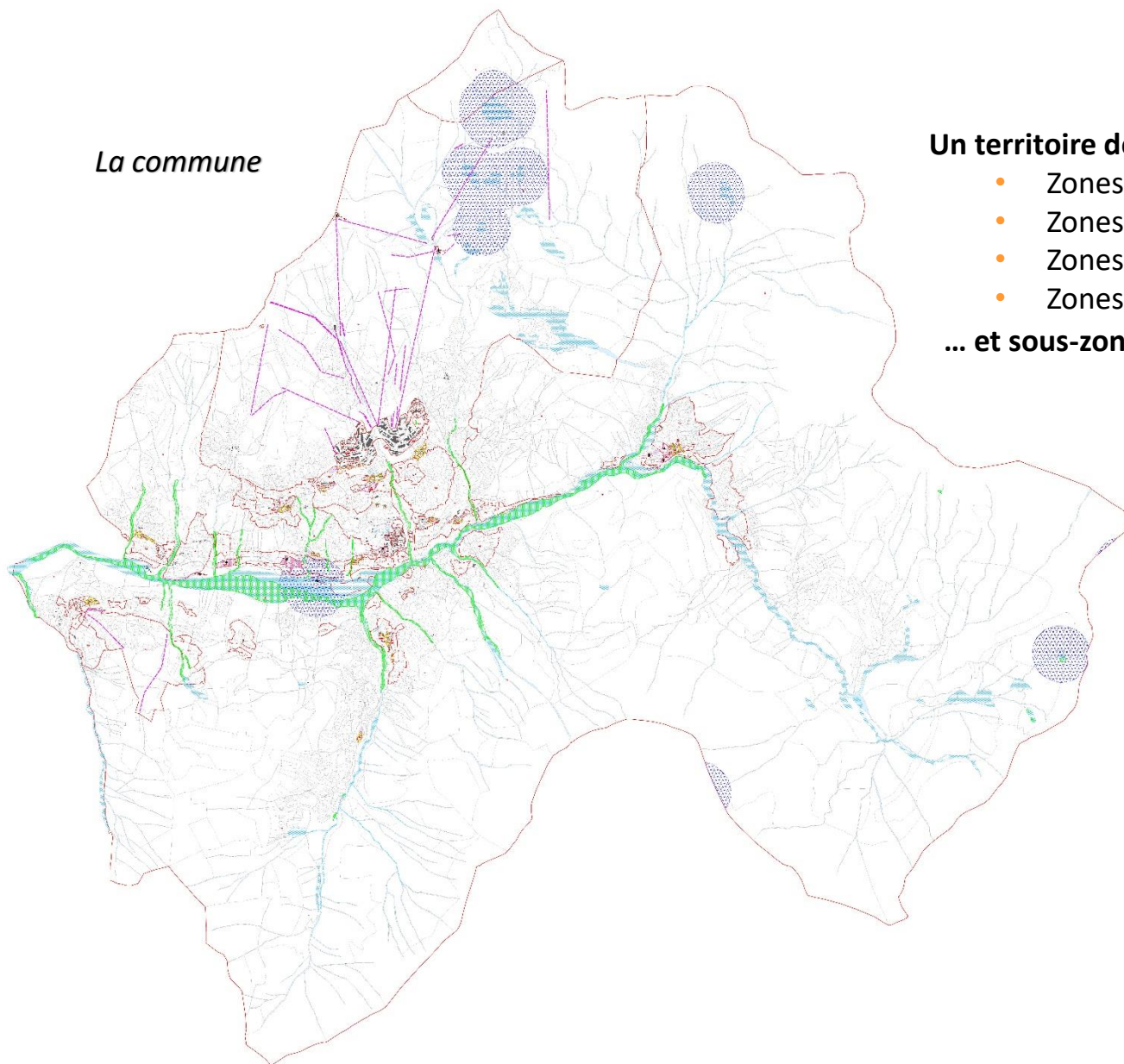
- Veiller au maintien des caractéristiques paysagères de la commune et ses éléments constitutifs
- Préserver l'architecture traditionnelle de la commune
- Maintenir les continuités écologiques et protéger les réservoirs de biodiversité
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et valoriser les énergies renouvelables
- Prendre en compte les risques naturels



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME //

- 1/ PRÉSENTATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
- 2/ PRÉSENTATION DES PREMIERS
ÉLÉMENTS DE TRADUCTION DU PROJET
- 3/ PROCHAINES ÉTAPES

La commune



Un territoire découpé en 4 grands types de zones :

- Zones urbaines (U)
- Zones à urbaniser (AU)
- Zones agricoles (A)
- Zones naturelles (N)

... et sous-zones

Pour chaque zone du PLU s'appliquent :

- Les **prescriptions générales** qui concernent tout le territoire
- Des **règles spécifiques à la zone** (destinations de constructions, hauteurs, façades, raccordement aux réseaux...)
- *En complément : des prescriptions de protection, des OAP...*

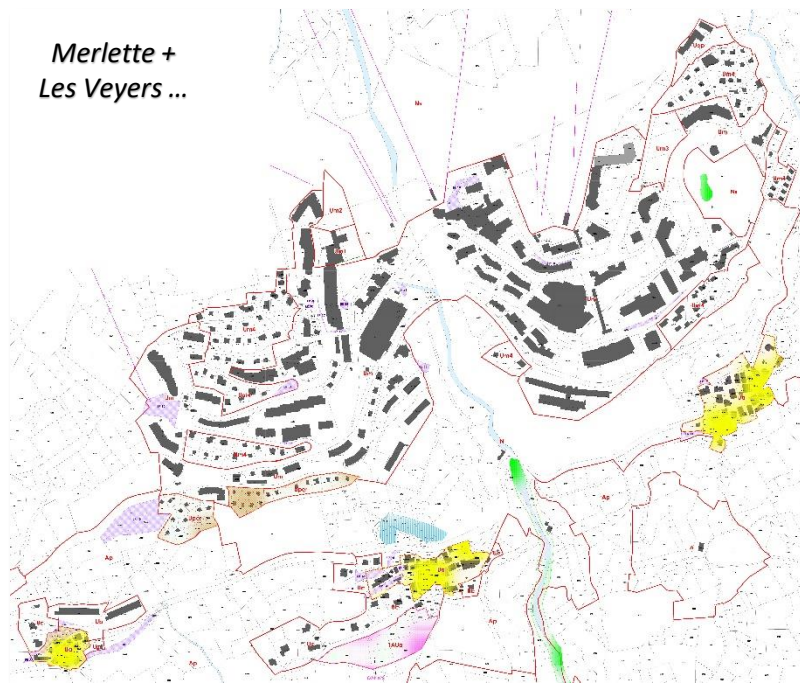
2/ Premiers éléments de traduction du projet

Type de zone		Superficie (ha)
ZONES URBAINES		
Centres anciens	Ua / Ua1	14,0
Logements collectifs	Ub	1,3
Extensions récentes et futures	Uc	22,0
Campings	Ucamp	5,8
Équipements d'intérêts collectifs et services publics	Uep	2,0
Station d'Orcières-Merlette	Um/Um1/Um2/Um3/Um4	41,5
Constructions « perchoirs »	Uper	1,4

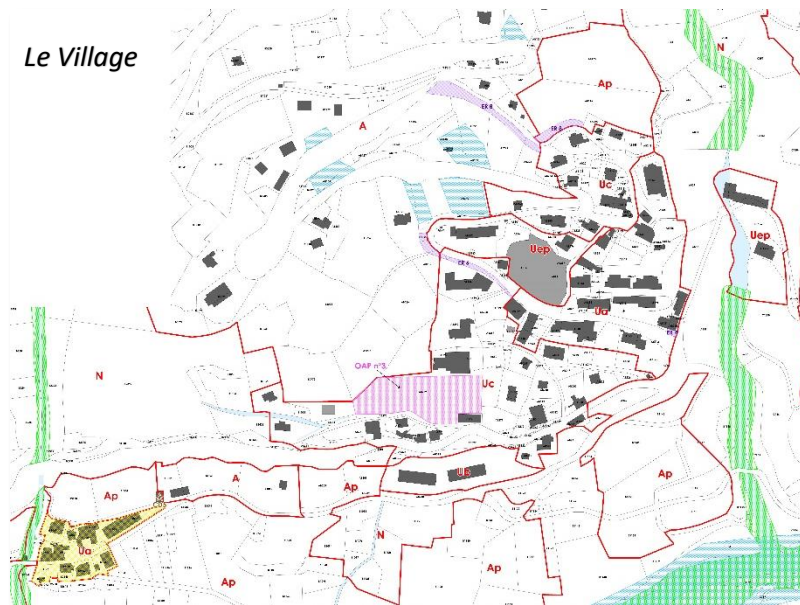
Type de zone		Superficie (ha)
ZONES A URBANISER		
ZA Riou Claret	1AUe	1,7
Extension des Veyers	1AUh	1,1

/// Le zonage

Merlette +
Les Veyers ...



Le Village



Riou Claret + La Crau



2/ Premiers éléments de traduction du projet

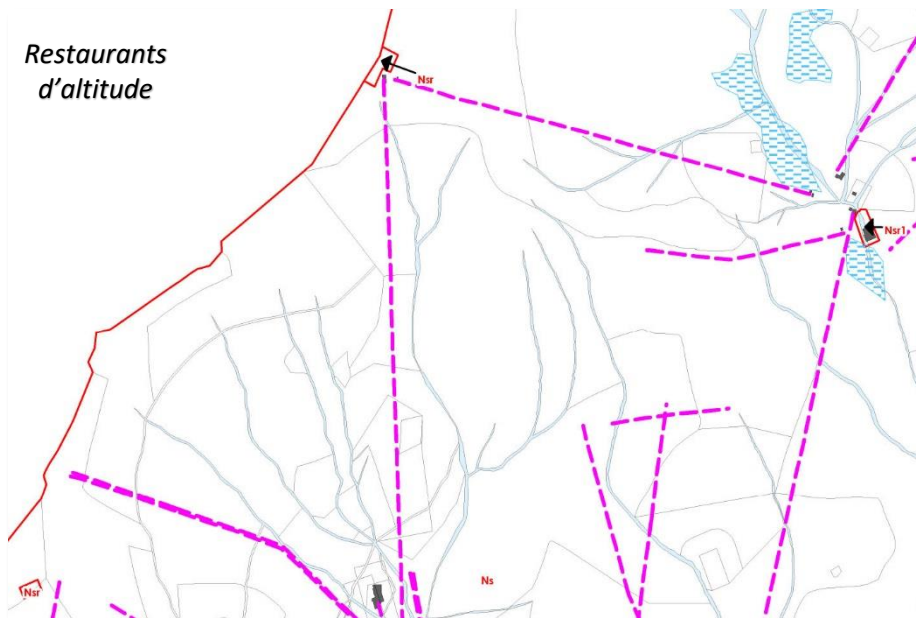
Type de zone		Superficie (ha)
ZONES AGRICOLES		
Zones agricoles	A	142,7
Zones agricoles « à protéger »	Ap	261,0

Type de zone		Superficie (ha)
ZONES NATURELLES		
Zones naturelles	N	7572,5
Camping de Prapic	Ncamp / Ncamp1	
Bâtiment technique de Chauffarel	Nep	0,1
Base de loisirs d'Orcières	Nl	6,7
Secteur d'accrobranche	Nla	0,5
Domaine skiable	Ns	1863,5
Restaurants d'altitude à créer	Nsr	0,5
Démolition et reconstruction d'un restaurant d'altitude	Nsr1	0,4
Extension et changement de destination buvette + poste de secours de Serre-Eyraud	Nsr2	0,1

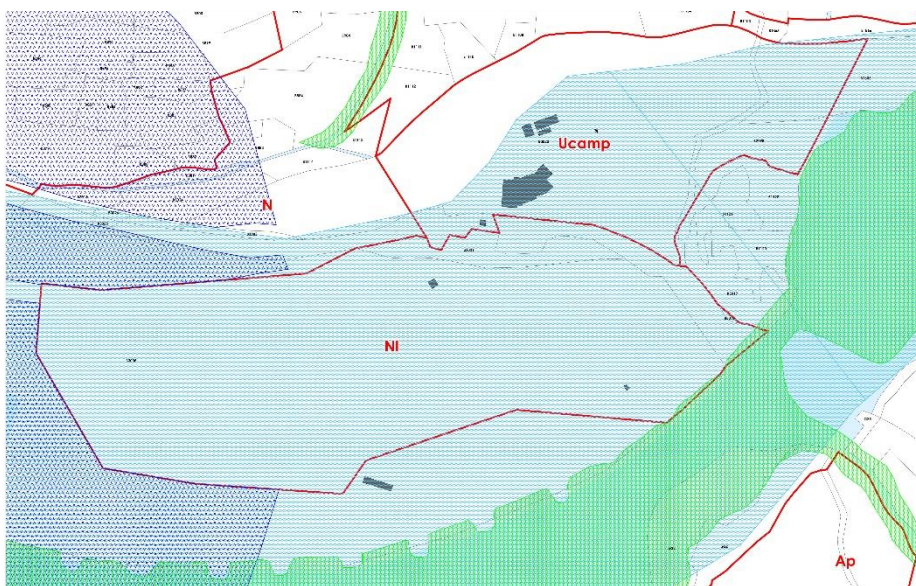
Camping Prapic



/// Le zonage



Base de loisirs



- **Qu'est-ce que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ?**
 - Elles fixent sur des secteurs stratégiques le cadre d'un futur aménagement
 - Elles fixent sur des thématiques à enjeux les grands principes à respecter sur le territoire, voire ont un rôle pédagogique
 - Le tout dans une logique de « compatibilité » en opposition au règlement qui s'applique en « conformité »
- Dans le projet :
 - **1 OAP « thématique »** sur la trame verte et bleue qui concernent l'ensemble de la commune
 - **5 OAP « sectorielles »** portant sur les secteurs de :

1

La Crau (2,6 ha)

- Création de logements permanents sur les fonciers non bâtis
- Mobilisation du foncier communal sur un secteur de moindres enjeux

2

Les Veyers (1,1 ha)

- Création de logements permanents
- Création d'un lien entre le village ancien et les constructions plus récentes en entrée ouest du hameau

3

Les Combettes
(village) (0,5 ha)

- Prioriser un développement cohérent au village (proximité des équipements, services et commerces)

4

Riou Claret (1,7 ha)

- Création d'une zone d'activités (prévue depuis 1994 pour une usine d'embouteillage)
- Répondre aux besoins des artisans et forestiers

5

Camping de Prapic (2,1 ha)

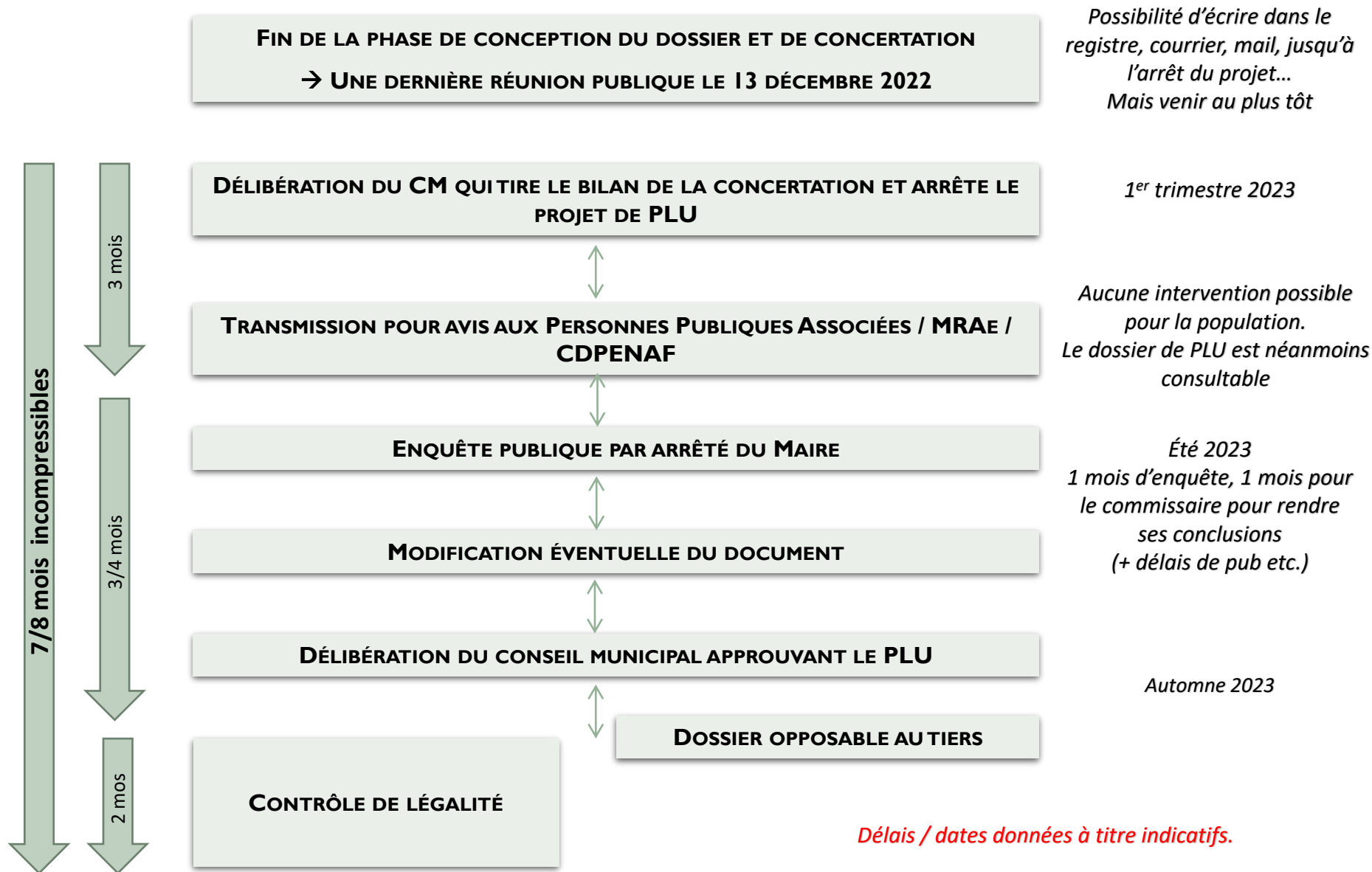
- Régulariser et pérenniser le camping
- UTN locale au sens du code de l'urbanisme



RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME //

- 1/ PRÉSENTATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
- 2/ PRÉSENTATION DES PREMIERS
ÉLÉMENTS DE TRADUCTION DU PROJET
- 3/ PROCHAINES ÉTAPES

3/ Prochaines étapes



Délais / dates données à titre indicatifs.

Nous vous invitons à vous tenir informé régulièrement de l'évolution du dossier (site internet, affichage, ...)

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



COMMUNE D'ORCIÈRES

Le Village - 05 170 ORCIÈRES

Tél : 04 92 55 70 26

Mail : ai.mairie.orcieres@orange.fr

www.orcieres-mairie.fr/

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement